

AES Les Glânetons

Traitement médical

Si un enfant a un problème de santé qui nécessite un traitement ou souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, etc.) et doit prendre régulièrement ou pendant une durée limitée des médicaments, il ou elle doit les amener avec lui ou elle.

La responsable de l'AES s'assure que le nom de l'enfant et la posologie soient inscrits sur le médicament et prend toutes les informations nécessaires à son administration. Au besoin, notamment si la prise du médicament nécessite des connaissances spécifiques, le personnel peut faire appel à un spécialiste du milieu de la santé.

J'autorise le personnel de l'AES « Les Glânetons » à administrer à mon enfant :

Nom et Prénom : _____

Né.e le : _____

Le traitement suivant :

Nom du médicament	
Posologie	
Moment de la prise	

Durée du traitement : du _____ au _____

Coordonnées du médecin prescripteur :

Par leur signature, les parents attestent avoir lu et compris cette directive et avoir donné tous les éléments nécessaires à la bonne prise en charge de leur enfant en matière de santé.

Date :

Signature :